

# CIP Midi-Pyrénées – Assemblée Générale



**JEUDI 10 JANVIER 2019**

**RDV DEVANT LE TNT – THEATRE DE LA CITE à 10h**

**Soyons nombreux, il y a urgence !!!**

« Le gouvernement dans les prochains mois devra poursuivre ce travail pour changer en profondeur les règles de l'indemnisation du chômage afin d'inciter davantage à reprendre le travail, » Un jour plus tôt, un des décrets d'application de la loi avenir professionnel publié au Journal officiel a révélé un durcissement inédit des sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi. Le pouvoir a décidé de monter d'un cran encore dans la criminalisation des chômeurs.

En même temps, les négociations UNEDIC vont se poursuivre pour préciser de quelle manière les chômeurs, éternelles variables d'ajustement, vont devoir participer à la réduction de 4 milliards, du prétendu déficit de l'assurance chômage.

**Nos exigences sont les suivantes :**

- 10 chômeurs sur 10 doivent être indemnisés.
- Un salaire de remplacement (SMIC minimum) financé par les cotisations sociales.
- La réappropriation des caisses de cotisations sociales par les salariés, les chômeurs, les précaires.
  - L'abrogation des dernières réformes du code du travail (réforme El Kohnri, Ordonnances Macron)
- La fin de la politique d'austérité en allant chercher les 100 milliards de fraude fiscale des grandes entreprises et des grandes fortunes et la fin du CICE.

- La liberté de circulation et d'installation, des papiers pour toutes et tous.
- Une politique écologique à la hauteur des enjeux (transports, logements, production énergétique, ... ) financée par les revenus du capital.

## Quelques infos et rappel sur l'assurance chômage :

- Les taux de cotisations n'ont pas bougé depuis 2003 alors que seul-e-s 43 % des chômeurs et chômeuses inscrit-es à Pôle emploi sont indemnisé-e-s à hauteur de 900 euros par mois en moyenne, soit proche du seuil officiel de pauvreté. Pire, depuis janvier 2018, une part importante de cette cotisation (environ 1/3) fait l'objet d'exonération.
- La somme allouée à l'indemnisation des chômeurs est inférieure ou équivalente aux cotisations encaissées. Pourtant l'Unedic est en déficit chronique depuis des années. Pourquoi ? En 2009, il y a eu une fusion entre l'ANPE et les Assedic (voulue sous Sarkozy et mise en place sous Hollande) qui a donné naissance à Pôle emploi. Dans le même temps, s'est orchestrée une informatisation privée (et très chère) des missions de Pôle Emploi. L'Unedic rémunère aussi le cabinet Deloitte, Ernst & Young, les trois agences de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings.
- Le recours à l'emprunt compense ce déficit mais n'améliore pas la situation des comptes de l'Unedic, véritable vache à lait pour des entreprises privées qui se partagent le gâteau de la dématérialisation des missions de Pôle emploi et de l'Unedic en les sous-traitant à des entreprises privées.
- Ce recours systématisé et aliéné à la dette constitue d'une part une charge supplémentaire pour l'Unedic (de l'ordre de 400 millions d'euros par an pour les seuls intérêts) et une source de profit considérable pour les investisseurs dont

nombre d'entre eux échappent à l'impôt via les paradis fiscaux.